

Résumé du document GEF/C.31/8

Programme de travail soumis à l'approbation du Conseil

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le projet de programme de travail présenté sous la cote GEF/C.31/8 et
comprenant lesprogrammes et projets ci-après, le Conseil l'approuve sous réserve de
observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 29 juin 2007.
[Liste des projets approuvés par le Conseil]

S'agissant des _____projets suivants approuvés dans le cadre du programme de travail, le Conseil prie le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet présentés à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer les réserves qu'ils peuvent avoir à la DG, avant que celle-ci donne son agrément à un descriptif de projet et le transmette à l'Agent ou l'Organisme d'exécution pour aval. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres.

[Liste des projets devant être transmis au Conseil avant d'être agréés par la DG]

S'agissant du *Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne*, le Conseil prie le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour que ses membres reçoivent le texte définitif des descriptifs des projets à financer dans le cadre du programme présenté à l'agrément de la DG. Les membres du Conseil ont quatre semaines pour communiquer les réserves qu'ils peuvent avoir à la DG, avant que celle-ci donne son agrément à un descriptif de projet et le transmette à l'Agent ou l'Organisme d'exécution pour aval. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres.

S'agissant de l'*Initiative de promotion des partenariats public-privé (PPP)*, le Conseil :

- a) charge le Secrétariat de travailler à la constitution du fonds fiduciaire PPP en collaboration avec l'Administrateur de la Caisse ;
- b) alloue 50 millions de dollars au Fonds PPP, qui seront prélevés sur les ressources dégagées par l'Administrateur à l'issue du rapprochement des données relatives au financement des projets, et sur les économies résultant de la suppression du budget ordinaire des Agents d'exécution ;

c) prie la directrice générale de le consulter lors de la constitution du conseil d'administration du Fonds PPP dans les mois à venir.

S'agissant des ____autres projets approuvés dans le cadre du programme de travail, le Conseil considère qu'ils sont ou seront tous conformes à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM et peuvent être agréés par la DG pour être soumis à l'aval de l'Agent ou de l'Organisme d'exécution compétent. Toutefois, avant de donner son agrément, la DG adressera aux membres du Conseil la dernière mouture des descriptifs de projet, assortie de toutes les observations du Conseil sur le programme de travail. Elle accompagnera en outre ces descriptifs d'une explication satisfaisante de la façon dont il aura été tenu compte de ces observations et des remarques résultant de l'examen du STAP. Enfin, elle confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

[Liste des projets soumis à l'agrément de la DG par délégation]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- 1. Il s'agit du premier programme de travail soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil par la directrice générale pendant FEM-4. C'est aussi le premier programme de travail depuis la mise en application du Dispositif d'allocation des ressources dans les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Le programme est ambitieux. Il comporte trois initiatives majeures et suppose un financement de 561,82 millions de dollars, soit près du cinquième des ressources programmables pendant FEM-4 et 75 % des fonds actuellement disponibles dans la Caisse du FEM. Les cofinancements liés à ces projets s'établissent à 3 milliards 419,25 millions de dollars, ce qui signifie que 6,40 dollars de cofinancement seront mobilisés pour chaque dollar investi, contre 4 dollars en moyenne par le passé, une augmentation considérable.
- 2. Le projet de programme de travail se compose de 29 nouveaux projets de grande envergure pour lesquels un financement total de 523,96 millions de dollars est demandé au FEM (voir le document GEF/C.31/8, annexe A, pour les données financières détaillées de chaque projet, et annexe C, pour le résumé et les objectifs des projets du programme de travail). Un financement de 37,87 millions de dollars est également demandé au titre des allocations pour frais, qui permettront aux Agents et Organismes d'exécution de couvrir leurs frais de gestion de l'ensemble de ces projets. Le montant total du financement demandé au FEM dans le cadre de ce programme de travail est donc de 561,82 millions de dollars.
- 3. Ce programme de travail s'accompagne de demandes de financement pour les trois grandes initiatives suivantes :
 - Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des sols en Afrique subsaharienne (financement demandé : 150 millions de dollars). Ce programme a pour objectif général de promouvoir la gestion durable des sols, d'améliorer la gouvernance de l'aménagement de l'espace et de favoriser la constitution d'alliances en Afrique subsaharienne. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui s'est tenue à Ouagadougou les 24 et 25 avril derniers, a adopté une déclaration demandant au FEM d'approuver le programme d'investissement stratégique.

- Programme de microfinancements (financement demandé: 128,32 millions de dollars). Il s'agit d'un programme phare administré par le PNUD. Le programme se déroule actuellement dans 100 pays et devrait s'ouvrir à 21 nouveaux pays dans les quatre années à venir. Pour la première fois, il comporte un mécanisme transparent d'affectation des ressources par lequel les pays allocataires des prestations pendant plus de huit ans changeront de statut, ce qui libérera des ressources pour de nouveaux pays, à commencer par les PMA et les PEID.
- Fonds de promotion des partenariats publics-privés (financement demandé: 50 millions de dollars). Ce fonds aidera le FEM à mobiliser davantage de ressources du secteur privé à l'appui de l'environnement mondial, un objectif de longue date. Le fonds contribuera à des investissements stratégiques dans des technologies environnementales compétitives et dans des mécanismes financiers innovants, adaptés aux besoins des pays en développement. La formule « Des capitaux pour des prix », qui encouragera, par un système de concours, la recherche de solutions techniques innovantes à des problèmes environnementaux à caractère mondial, en est un exemple.